



Vous êtes chauffé au fioul ?

Passez au biofioul !

CAS N°1

Votre logement est équipé d'une chaudière fioul récente performante.

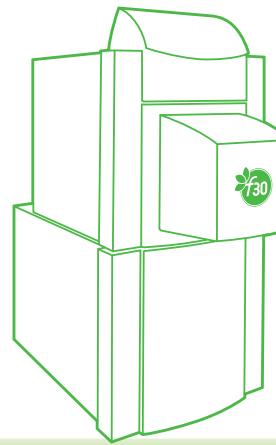
- ▶ Vous faites vérifier la compatibilité de votre installation et procéder au remplacement du brûleur de votre chaudière par un **brûleur F30**.



CAS N°2

Votre chaudière fioul est ancienne ; vous pouvez la changer mais vous n'y êtes pas obligé !

- ▶ Si vous souhaitez la changer, vous faites installer en remplacement, une **chaudière neuve fonctionnant au F30**. Vous pouvez opter, si votre maison est bien isolée, pour une **PAC hybride F30¹**.



CAS N°3

Votre chaudière fioul est définitivement hors d'usage.

- ▶ Vous faites installer en remplacement, une **chaudière neuve fonctionnant au F30** ou, si votre maison est bien isolée, une **PAC hybride F30¹**.

- ▶ Vous procédez au nettoyage de votre cuve de stockage.
- ▶ Vous faites appel à votre distributeur habituel pour être livré en biofioul F30.

Quelle que soit votre situation, nous vous recommandons de **prendre conseil auprès d'un professionnel du chauffage**.

L'annuaire des chauffagistes qualifiés et des distributeurs de F30 ainsi que la liste des matériels fonctionnant au F30 est disponible sur www.biofioul.info.

Le saviez-vous ?

Une chaudière de Très Haute Performance Énergétique (THPE) consomme environ 25 à 30% d'énergie en moins par rapport à une chaudière d'ancienne génération. Changer de chaudière, c'est faire baisser sa facture d'énergie ! (source ADEME)

Le biofioul F30 est un biocombustible liquide qui contient, sur une base de fioul domestique, jusqu'à 30% d'Emag², issu prioritairement du colza cultivé en France.

1- Le décret n°2022-8 du 5 janvier 2022 interdit, à compter du 1^{er} juillet 2022, l'installation des équipements de chauffage ou de production d'eau chaude neufs émettant plus de 300g CO₂eq / kWh PCI.

2- Ester méthylique d'acide gras.

Biofioul
énergie des territoires
www.biofioul.info